

**Pourquoi changer  
le nom du collège Vincent d'Indy ?**

Par Alexis Corbière

Conseiller de Paris

Premier adjoint à la Maire du 12e

# Pourquoi changer

## le nom du collège Vincent d'Indy ?

Par Alexis Corbière

Conseiller de Paris

Premier adjoint à la Maire du 12e

Il n'est pas indifférent qu'un bâtiment public et encore moins un établissement scolaire porte le nom de telle ou telle personnalité. Avec ce nom, l'école, le collège, le lycée s'inscrit dans la mémoire de ses anciens élèves, de ceux qui y ont enseigné et travaillé, dans celle du quartier et de la commune qui l'accueille. Mais, à travers son nom, un établissement d'enseignement porte aussi témoignage de l'attachement de la communauté scolaire et, plus largement, de toute l'institution républicaine à des valeurs et à des modèles d'hommes et de femmes qui les incarnent. En nommant les établissements publics, la République perpétue le souvenir de ceux dont elle se revendique, comme elle affiche ses principes en inscrivant sa devise au fronton de ses édifices.

Dans les années 60 lors de son ouverture, puis en 1988 lors de la reconstruction de l'établissement avec une architecture nouvelle, ces préoccupations comme la conscience des rôles essentiels de la mémoire et de l'histoire, comptèrent manifestement peu. Le « nouveau » collège prit simplement le nom de l'avenue où il était situé<sup>1</sup>, sans plus de réflexion à ma connaissance.

Les exigences d'aujourd'hui sont heureusement plus grandes. Le choix du nom d'un établissement scolaire relève maintenant d'une procédure administrative qui associe élèves, personnels et parents, collectivités territoriales et autorités académiques. Il est aussi possible de réviser un choix initial malheureux. C'est à ce titre que le lycée de Saint-Cloud a été renommé Alexandre Dumas après avoir porté de 1968 à 2004 le nom du compositeur Florent Schmitt. La découverte des engagements politiques du musicien à l'extrême droite dans les années 1930, puis dans la collaboration pendant la Seconde Guerre mondiale provoqua le changement de nom<sup>2</sup> Pour

---

1 Les recherches restent à faire sur les raisons du choix du nom du musicien pour nommer l'avenue en 1931.

2 Pour une présentation rapide : <http://www.lyc-dumas-st-cloud.ac-versailles.fr/nom.html>.

des raisons proches, en 1996, la faculté de médecine de Lyon, a abandonné le nom du biologiste et théoricien de l'eugénisme Alexis Carrel<sup>3</sup>.

La vie, les valeurs, les œuvres de l'homme ou la femme que l'établissement scolaire honore en portant son nom doivent être des références et des exemples pour les jeunes qui y sont enseignés. Par son vœu du 11 mai 2010, le Conseil de Paris à l'unanimité a voulu rappeler ce principe essentiel. C'est au regard de cet enjeu qu'il convient d'examiner le cas de Vincent d'Indy. L'importance indiscutée du compositeur dans l'histoire de la musique française entre 1870 et 1931 ne suffit pas à rendre incontestable qu'un collège ou un lycée porte son nom. Pas plus que le génie littéraire de Louis-Ferdinand Céline ne justifierait qu'un bâtiment public honore sa mémoire.

Or Vincent d'Indy était animé par des convictions antisémites. Elles ont participé de son engagement public à l'époque de l'affaire Dreyfus. Et elles sont demeurées, jusqu'à la fin de sa vie, un élément structurant de sa pensée et de son œuvre, notamment ses publications.

Dans la mesure où il m'est apparu ces derniers mois que nombre d'enseignants, de personnels et parents d'élèves du collège ignoraient qui était Vincent d'Indy et ce qu'il avait écrit, il m'a semblé indispensable de rédiger le dossier qui suit afin que ma démarche et le vote du Conseil de Paris datant désormais d'il y a plus d'un an, soit pleinement compris par tous.

---

3 A Paris, un arrêté municipal du 24 mai 2002 a rebaptisé la rue Alexis-Carrel (15e arrdt) en rue Jean-Pierre-Bloch, en l'honneur de celui qui fut président de la LICRA. Mais la question de la toponymie urbaine doit être distinguée de celle des établissements scolaires ou culturels.

## Vincent d'Indy, l'intellectuel anti-dreyfusard.

Quand l'affaire Dreyfus prend une importance nationale – C'est le 13 janvier 1898 que Clemenceau publie dans l'Aurore le « J'accuse » de Zola – Vincent d'Indy est déjà une personnalité éminente du monde musical français.

Fils d'une famille noble originaire du Vivarais, d'Indy est né à Paris en 1851. Après avoir été l'élève de César Franck, Il est devenu un musicien en vue à partir des années 1880 lorsque ses premières œuvres symphoniques (*Chant de la Cloche*, *Symphonie sur un chant montagnard français*) sont créées. Il est aussi très rapidement, comme compositeur et chef d'orchestre, un des piliers de la Société nationale de Musique créée en 1871. Mais une opposition de plus en plus marquée aux dirigeants et aux méthodes du Conservatoire national, conduit d'Indy à fonder sa propre école de musique, la *Schola Cantorum*, en 1894. Il y développe pendant plus de trente ans un enseignement original, fondé sur l'évolution des formes de la musique. Il contribue en particulier à la mise en valeur de la musique ancienne, notamment le chant grégorien.

Vincent d'Indy occupe donc à la fin des années 1890 une place de premier plan dans le champ musical français. C'est cette position qu'il choisit de mettre au service du camp anti-dreyfusard. D'Indy s'engage à la Ligue de la Patrie française<sup>4</sup> (LPF), une ligue nationaliste qui se crée alors pour défendre l'honneur de l'armée et s'opposer à la révision du procès de Dreyfus.

Véritable réplique à la création de la Ligue des Droits de l'homme par les intellectuels défenseurs de Dreyfus qui militent pour la révision du premier procès, la LPF est lancée en janvier 1899, à l'initiative de quelques professeurs de lycées du quartier latin. Elle revendique, dès sa naissance, l'adhésion de 23 académiciens, 29 membres de l'institut et 46 professeurs de faculté<sup>5</sup>. En dépit de proclamations initiales d'apolitisme, l'engagement immédiat de la LPF dans le camp anti-dreyfusard ne fait aucun doute. C'est d'ailleurs la raison principale du succès de la LPF. La LPF recrute donc principalement dans les couches supérieures de la société, au point d'apparaître souvent comme un organe de « l'anti-révisionnisme mondain » (François GOGUEL). Dans l'action, la légaliste LPF fait pâle figure comparée aux autres ligues nationalistes qui s'agitent sur le pavé parisien. Mais elle exerce une grande influence par l'ampleur de ses réseaux. La bonne société parisienne et les milieux ecclésiastiques la financent abondamment. Elle trouve un accès facile aux colonnes de la presse conservatrice anti-dreyfusarde et elle mène une intense activité de conférences.

---

4 Sur l'histoire de la LPF : Jean-Pierre RIOUX, *Nationalisme et Conservatisme, La Ligue de la Patrie française, 1899-1904*, Bibliothèque Beauchesne, 1977 et Bertrand JOLY, *Nationalistes et conservateurs en France, 1885-1902*, Les Indes savantes, 2008.

5 Bertrand JOLY, p. 303.

Adhérent de la première heure, d'Indy est alors un membre actif de la LPF qui se flatte du travail de recrutement qu'il accomplit dans les milieux musicaux.

« Cher monsieur,

*Les derniers jours de mon séjour à Paris, j'ai reçu un certain nombre de demandes d'inscription à la Ligue de la Patrie Française. J'ai envoyé les noms à notre président Coppée, avec prière de vous les communiquer et de faire toucher les cotisations chez M. Durand, éditeur de musique 4 place de la Madeleine, où les cartes devront aussi être envoyées (ce sont presque tous des musiciens ou employés de maisons d'édition).<sup>6</sup> »*

D'Indy devient l'un des 28 membres du comité directeur de la LPF. Cette instance n'est pas vraiment une direction politique. A la LPF l'essentiel du pouvoir est concentré dans les mains du président Jules Lemaître et du président d'honneur, le poète François Coppée. Le comité directeur ne fut que rarement réuni, mais d'Indy participa à plusieurs séances. Ce comité directeur est une caution morale et sociale par la qualité de ses membres. A côté du musicien d'Indy, siègent en effet des sommités du monde culturel de l'époque : le chantre du nationalisme Maurice Barrès, l'archiviste et historien Jules Longnon, le futur dirigeant de *l'Action Française* Pujo, l'écrivain Frédéric Mistral, le peintre Forain...

Forte à son apogée de plusieurs dizaines de milliers de membres, la LPF fédère un temps la droite nationaliste et monarchiste. Elle trouve son apogée lors des élections municipales de 1900 où les nationalistes l'emportent à Paris. Louis Dausset, dirigeant de la LPF, devient même président du Conseil municipal de Paris en 1901. La perspective des législatives de 1902 conduit la LPF à se rapprocher des organisations nationalistes les plus extrémistes et à s'ouvrir à leurs thèses et notamment à leurs discours antisémites<sup>7</sup>.

Mais les élections de 1902 sont un échec qui condamne la LPF à un déclin irrémédiable.

Avant cela, par exemple le 1<sup>er</sup> décembre 1901, à Nancy, une conférence de Jules Lemaître, Président de la Ligue de la Patrie, à la tribune au côté d'un dénommé Bouttier présenté comme président de la Ligue antisémite, est l'occasion pour le Président de la LPF d'affirmer à propos de la République :

*« Et vous savez ce qu'elle est aujourd'hui : l'affreuse Marianne juive, la mégère maflue, repue, cynique, aux doigts crochus, au visage de bassesse et yeux de ruse ».*

Cette conférence se terminera aux cris de « Vive l'armée » et « A bas les juifs ! ».

L'engagement de d'Indy n'est pas que de circonstance. L'identité est profonde entre les positions de la LPF et ses propres conceptions nationalistes à forte connotation xénophobe. Il les expose à l'occasion sans faux semblants, comme dans son discours d'inauguration des

---

6 Lettre du 13 juin 1899, citée par Manuela SCHWARTZ, « Nature et évolution de la pensée antisémite chez d'Indy », in Manuela SCHWARTZ (dir.), *Vincent d'Indy et son temps*, Mardaga, 2006.

7 Plusieurs exemples dans Jean-Pierre RIOUX, p. 80. , qui donne cette citation tirée du bulletin de la LPF : « Non pas que je sous-entende qu'il faille brûler les Juifs, ou les pendre, ou seulement les expulser. Mais ce serait une imprudence fatale de pousser la tolérance à leur égard, dans cette maison qui est la nôtre, jusqu'à leur remettre la direction. Prenons des sûretés. L'Eglise est très sage ; elle prie pour les Juifs, mais il y a ce mot intercalé dans la prière : *Oremus pro perfidis Judeis* » (Jean FORCADE, « *L'esprit juif* », *Annales P. F.*, 15 juillet 1901).

nouveaux locaux de la Schola Cantorum, en 1900. D'Indy présente alors sa conception d'un art national délivré des influences néfastes des musiciens étrangers et de « l'école judaïque<sup>8</sup>. »

Aucun élément ne permet d'établir que Vincent d'Indy a rompu avec la LPF avant son déclin. Les liens de d'Indy avec la droite conservatrice et nationaliste perdurent bien après l'Affaire et le fondateur de la Schola Cantorum reste un acteur de la vie publique.

Et, si la LPF ne fut pas lors de sa création une organisation composée uniquement d'antisémites, il est indiscutable qu'elle en accueillait beaucoup et jamais, à notre connaissance, de la part de Vincent d'Indy ne vint la moindre condamnation écrite du climat antisémite nauséabond qui se répandait sur le territoire, y compris au sein de l'organisation dont il était pourtant membre du comité directeur.

Car il importe aussi de bien connaître le contexte historique de la France de la fin du XIXe, dans les premiers mois de l'année 1898 l'affaire Dreyfus enflamme le pays et déclenche de violentes actions dirigées contre des juifs. 69 émeutes antisémites se sont déroulées en France, regroupant 4 000 personnes à Angers ou à Marseille, 3 000 à Nantes, 2 000 à Rouen. Des foules détruisent des magasins, attaquent des synagogues, blessent des personnes dans de nombreuses villes<sup>9</sup>.

### **Les opinions antisémites de Vincent d'Indy**

Si les engagements de Vincent d'Indy à la LPF, à l'époque de l'affaire Dreyfus, restent encore à préciser, ses opinions antisémites sont au contraire bien établies et ne sont contestées par aucun historien ayant publié à ce jour.

Elles nuisent d'ailleurs depuis longtemps à sa réputation, au point de limiter, surtout depuis 1945, la diffusion de ses œuvres et de susciter l'embarras de ceux qui s'attachent à la réhabilitation de sa musique.

On peut citer la musicologue Michèle Tosi qui, avant de saluer la programmation audacieuse de *l'Etranger*, œuvre lyrique de d'Indy, en juillet 2010 au festival Radio-France de Montpellier, juge nécessaire de rappeler qui était Vincent d'Indy : « *Il faut peut-être invoquer une personnalité fort peu sympathique – nationaliste, monarchiste, ultra-catholique et antisémite dénoncent les critiques les plus sévères - que les mémoires s'empresseront d'oublier à la veille de la montée du fascisme<sup>10</sup>.* »

Même prudence semble-t-il dans le monde universitaire, selon un compte-rendu de la thèse récemment soutenue par Gilles SAINT-ARROMAN sur les écrits de d'Indy : « *S'en tenant à la pensée esthétique et ayant volontairement tenu à l'écart les aspects idéologiques et politiques de l'homme, l'auteur de la thèse a fait un choix audacieux étant donné la mauvaise réputation de ce riche (?) aristocrate de droite, nationaliste et antisémite, amplifiée par les événements historiques et dramatiques*

---

8 « Une école d'art répondant aux besoins modernes », *Tribune de Saint-Gervais*, 6e année, n° 11, novembre 1900.

9 Pierre BIRNBAUM, *Le Moment antisémite, Un Tour de la France en 1898*, Fayard, 1998.

10 [http://www.resmusica.com/article\\_8434\\_scene\\_lyrique\\_l\\_etranger\\_montpellier\\_le\\_liebestod\\_de\\_vincent\\_d\\_indy.html](http://www.resmusica.com/article_8434_scene_lyrique_l_etranger_montpellier_le_liebestod_de_vincent_d_indy.html)

survenus après sa mort en 1931, réputation qui l'a rendu infréquentable pour une partie des musicologues et des musiciens actuels<sup>11</sup>. »

Les opinions antisémites de d'Indy s'affichent en effet sans ambiguïté dans ses écrits. Ainsi, la partie publiée de sa correspondance des années 1898-1900, au cœur de l'affaire Dreyfus, présente plusieurs expressions d'antisémitisme<sup>12</sup>. Après la publication par le journaliste dreyfusard Joseph Reinach d'une Histoire de l'affaire Dreyfus, d'Indy écrit ainsi :

« *Moi, j'en suis arrivé à **considérer l'assassinat de Reinach comme une chose sainte...***<sup>13</sup> »

La Schola Cantorum est enrôlé dans cette bataille. Dans le discours-programme qu'il y prononce le 2 novembre 1900, d'Indy déclare :

« *Ne nous y trompons point, chers amis, ce que nous devons chercher dans nos travaux d'art, **ce n'est pas le profit, laissons ce négoce aux trop nombreux sémites qui encombrant la musique depuis que celle-ci est susceptible de devenir une affaire***<sup>14</sup> [...]

Nouvel exemple, selon son élève et biographe Léon Vallas, en 1923 il répond à une enquête de La Revue Musicale, que Richard Wagner a libéré la musique française du « joug italo-judaïco-éclectique<sup>15</sup> ».

Le *Cours de composition musicale* atteste aussi des préjugés antisémites de l'enseignement délivré par d'Indy. Il y écrit la chose suivante sur Félix Mendelssohn-Bartholdy :

*"Nous constaterons dans le Troisième Livre de ce cours à propos de l'art dramatique que de telles qualités et **de tels défauts sont extrêmement répandus chez les israélites : toujours habiles à s'approprier le savoir des autres, ils ne sont presque jamais véritablement artistes par nature***<sup>16</sup>."

Toutes ces idées trouvent une traduction musicale et dramatique dans son opéra La Légende de Saint-Christophe. Elles sont exposées au grand public en 1930 dans un ouvrage consacré à l'influence de Richard Wagner.

### **Un drame antisémite : la Légende de Saint-Christophe.**

La correspondance de d'Indy révèle qu'il a commencé à travailler en 1903 à la composition d'un nouvel opéra, *La Légende de Saint-Christophe*, qui évoquera selon lui, à mots à peine couverts, l'affaire Dreyfus :

---

11 [http://www.musiquefrancaise.asso.fr/spip/IMG/pdf\\_SaintArromanpdf.pdf](http://www.musiquefrancaise.asso.fr/spip/IMG/pdf_SaintArromanpdf.pdf)

12 Manuela SCHWARTZ, p. 52-53.

13 Souligné par nous, Lettre à Guy Ropartz, 29 décembre 1900, citée par M. SCHWARTZ, p. 53.

14 « Une école d'art ... », p. 305.

15 Léon VALLAS, *Vincent d'Indy*.

16 *Cours de composition musicale*, Durand et fils, 1909, vol. 2, p. 405-406.

**« J'ai travaillé à l'ébauche de mon nouveau drame antijuif qui me passionne beaucoup. Il est bien entendu que je n'y fait aucune allusion actuelle et que les personnages ne se nomment ni Dreyfus, ni Reinach, ni même Combes... Ce serait leur faire trop d'honneur, à ces funestes goujats, mais je voudrais montrer dans ce drame (qui sera du reste, plutôt une sorte de mystère) la nauséabonde influence judéo-dreyfusarde avec sa floraison, les fleurs « orgueil » – « jouissance » – « argent » en conflit avec les fleurs du bien : « foi » – « espérance » – « charité<sup>17</sup> ».**

Si l'opéra n'est pas achevé avant 1918 et représenté avant 1920, Vincent d'Indy s'est tenu à son propos initial. La Légende de Saint-Christophe reprend en effet, dans un livret dont d'Indy est l'auteur, les clichés antisémites les plus éprouvés. Dès la 2<sup>e</sup> scène de l'acte 1<sup>er</sup>, d'Indy met en scène le personnage du « Roi de l'Or » que les didascalies du livret dessinent sous les traits de la caricature antisémite : « *des cheveux crépus, un nez busqué* ». La partie du Roi de l'Or lui réserve un discours inspiré par les diatribes antisémites de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dénonçant le complot judéo-capitaliste, la musique appuyant évidemment le propos<sup>18</sup>.

Plus loin dans l'œuvre, l'antisémitisme moderne rejoint l'antijudaïsme chrétien traditionnel. A la fin du 1<sup>er</sup> acte, le Roi de l'Or se range derrière le Prince du Mal, que d'Indy choisit d'appeler Sathanaël. A l'acte final, le Roi de l'or devenu grand juge condamne le héros, Auférus devenu Christophe, au martyre. La *Légende* reprend le thème du peuple juif déicide et persécuteur de la vraie foi, à la base d'un antijudaïsme chrétien qui remonte au Moyen Âge.

Pour rendre justice à l'œuvre, il faut reconnaître que les Juifs ne sont pas les seules cibles d'un drame sacré que d'Indy qualifia aussi de « grand projet politique. » Le compositeur prend soin de faire défiler à l'acte II, les cortèges successifs, et à peine déguisés, des ennemis de l'art vrai (c'est-à-dire de l'art chrétien). Les « faux artistes » et les « faux savants » sont les francs-maçons, les socialistes et l'avant-garde moderniste...

On comprend qu'après un succès d'estime et en dépit des qualités souvent reconnues à la partition, l'opéra n'ait jamais été repris depuis les années 1920.

### **Le Richard Wagner de V. d'Indy : une histoire antisémite de la musique française en 1930.**

Chez d'Indy, les considérations esthétiques s'inscrivent dans un propos plus général et très construit sur les évolutions politiques et les conditions économiques et sociales de la production artistique. Son *Cours de composition*, dont la publication n'est achevée qu'après sa mort, rassemble ses conceptions de l'art musical et formule une série de jugements sur les musiciens du passé et de son temps. En cela, d'Indy n'est pas seulement un pédagogue, mais aussi un théoricien et, par la publicité qu'il donne à ses opinions, un idéologue.

---

17 Lettre à Bréville, 17 septembre 1903, citée par M. SCHWARTZ, p. 58-59.

18 Pour une analyse proprement musicologique de la partition, voir Jane F. FULCHER, « Vincent d'Indy's 'Drame Anti-Juif' and Its Meaning in Paris, 1920 », *Cambridge Opera Journal*, Vol. 2, No. 3 (Nov., 1990), pp. 295-319.



C'est en 1930 que d'Indy publie, à destination du grand public, une étude sur l'œuvre de Richard Wagner<sup>19</sup>. Comme pour beaucoup des musiciens de sa génération, l'œuvre du compositeur allemand est pour d'Indy une source d'inspiration majeure. Mais d'Indy n'a pas seulement trouvé chez Wagner un modèle et des motifs artistiques. Le wagnérisme de d'Indy est à la fois esthétique et idéologique, ce qui témoigne d'une compréhension en profondeur du propos du musicien allemand, antisémitisme compris.

On peut retenir l'hypothèse d'un contact ancien avec l'antisémitisme de Wagner. Il est établi que d'Indy possédait un exemplaire de la première traduction française, par un éditeur belge, du *Judaïsme dans la musique* de Richard Wagner et qu'il en avait souligné plusieurs passages<sup>20</sup>. Pour Wagner, dont l'essai date de 1850, l'émancipation des juifs en Allemagne n'a pas eu pour effet leur assimilation mais leur domination sur la société. Les juifs ne pourront finalement être délivrés de la malédiction qui pèse sur eux qu'en acceptant leur disparition en tant que juifs.

Dans son essai de 1930 sur Wagner, d'Indy synthétise une conception de l'histoire musicale qu'il développe depuis plusieurs décennies dans son enseignement à la Schola Cantorum. Il a déjà présenté succinctement sa thèse au grand public dans un essai consacré à son maître César Franck. La musique a connu un âge d'or au Moyen Âge. La décadence a commencé lorsque l'art « *cess[a] de s'alimenter à la source traditionnelle [...] C'est pour avoir voulu chercher son élément nutritif dans une sève déjà tarie, l'art païen, que la Renaissance, procédant par à-coups et malgré de glorieux et géniaux efforts, ne put donner le jour qu'à une forme d'art stérile et sans réelle portée esthétique*<sup>21</sup> .»

En 1930, avec son *Wagner*, d'Indy précise les étapes de la décadence de l'art français et la responsabilité que les juifs y ont pris. Après la Renaissance et « *son attirail pseudo-antique et ses idées faussées par le parti-pris*<sup>22</sup> », la musique de théâtre triomphe et, avec elle, les compositeurs italiens en dépit du talent d'un Rameau.

Précisons au passage, que dès 1908, cette grossière critique des musiciens italiens déjà exprimée par Vincent d'Indy qui déclarait, à l'invitation d'une commission parlementaire réunie pour préparer une réforme des institutions musicales françaises :

*« Sans cesse plus nombreux, les compositeurs italiens envahissent nos théâtres [...] Cette invasion est d'autant plus dangereuse qu'elle a pour effet de propager en France une musique essentiellement inférieure. Cette musique, à proprement parler, n'est pas faite et ne peut que développer le mauvais goût du public. Les Italiens ignorent l'art de composer. J'entends ici le mot dans son sens étymologique : componere. Rien*

---

19 *Richard Wagner et son influence sur l'art musical français*, Paris, Delagrave, 1930.

20 Andrew THOMSON, *Vincent d'Indy and his World*, Oxford, Clarendon, 1996, p. 50.

21 *César Franck*, Alcan, 1906, rééd. 1987, M. de Maule, p. 67.

22 *Richard Wagner...*, p. 8.

chez eux n'est équilibré, ni ordonné. Tout est livré au hasard de l'improvisation. De telles productions sont grossières et fort éloignées des nôtres.<sup>23</sup> »

Pour d'Indy donc, au début du XIXe siècle, c'en est fini de l'art national :

« Fut-ce en raison de la fatigue causée par les guerres continuelles du Premier empire, fut-ce grâce aux charmes vulgaires de la caresse italienne et aux belles voix des chanteurs amenés par Rossini ? – cette fois les Français se laissèrent berner et endormir, abdiquant les qualités qui, jadis, avaient fait leur force<sup>24</sup>. » Avec les Italiens, l'argent, le profit, les ressources rémunératrices gagnent en importance. D'Indy vient au but :

*Dans ce nouvel état de choses, un élément social dont l'unique but, dans la vie, fut toujours de gagner de l'argent : le juif s'établit en maître dans la musique... et y resta. [...]*

*A ce moment-là, la musique d'opéra était devenue un métier « de rapport », où chaque succès se soldait en importants bénéfices. Quoi de plus naturel que le juif se jetât, en masse, dans cette nouvelle carrière qui s'offrait à son avidité, et qu'il employât alors tous les moyens pour obtenir ce succès à tous prix ?*

*« Mais, nous objectera-t-on, en quoi cette question de religion peut-elle exercer une influence quelconque sur la question d'art ? »*

*- Pardon ! Il ne s'agit pas ici de religion, mais de race. »*

*La race hébraïque, douée, d'autre part, de sérieuses qualités, n'a jamais et en aucun temps été créatrice en art.*

*Qu'on ne croie pas que je viens me livrer ici à des attaques systématiques contre la race israélite. Je reconnais sincèrement que le juif possède un don merveilleux d'assimilateur qui lui permet de produire de surprenantes imitations, mais les qualités d'invention, qui, seules, peuvent faire progresser l'art, lui font totalement défaut.*

*Voilà la cause de la vertigineuse décadence qui se produit dans notre musique française dès que la race israélite y fit son apparition, et c'est ainsi que, dans une brochure devenue rare : Le Judaïsme dans la musique (1868). Wagner a pu écrire avec juste raison et preuve à l'appui : « Le juif ne peut que répéter et imiter, il ne peut pas créer... Nous sommes donc forcés de regarder la période du judaïsme, dans l'art musical, comme celle de la plus complète impuissance dans l'ordre de la production<sup>25</sup>. »*

En 1930, l'antisémitisme de Vincent d'Indy se fonde donc explicitement sur les arguments racialisés que la littérature antisémite développe depuis les dernières décennies du XIXe siècle. D'Indy complète sa démonstration par une liste d'auteurs et compositeurs exemplaires de la « mainmise du judaïsme sur nos théâtres » :

*C'est d'abord le librettiste Scribe, fournisseur patenté de tous les canevas sur lesquels les musiciens hébraïques viennent plaquer leurs formules ; c'est Auber, de croyance nulle mais d'incontestable atavisme israélite, [...], c'est Hérold, mort à 42 ans après une production de 20 opéras comiques ; c'est Halévy, [...]*

---

23 Voir annexe : « Opinion de M. Vincent d'Indy, sur l'envahissement de la musique étrangère », in *Décentralisation musicale*, Préface de Gabriel Fauré, Paris, 1912, E. Figuière.

24 *Richard Wagner...*, p. 10.

25 *Richard Wagner...*, p. 12-13.

*Et c'est encore Jakob Liebman Beer, plus connu sous le nom de Meyerbeer, qui après avoir fait une carrière de pasticheur italien, vint s'établir en France, et accapara près de 50 ans nos scènes lyriques, aidant puissamment, au moyen de son immense fortune, au succès continu des 6 opéras qu'il écrivit pour Paris.*

*Meyerbeer, né à Berlin, est le seul musicien indigène du royaume de Prusse<sup>26</sup>.*

Suivent encore quelques remarques de la même eau à propos de Félicien David et Adolphe Adam pour arriver à la conclusion :

***L'époque judaïque aboutit naturellement à l'intrusion d'un art inférieur, sorte de champignon parasite éclos sur la pourriture, que l'on appela : l'Opérette.***

*Et ce fut encore un juif, J. Offenbach, qui prit la tête de ce mouvement<sup>27</sup> [...]*

Selon d'Indy, seule une musique nouvelle et des maîtres capables de « *s'assimiler les bienfaits de la réforme wagnérienne* » pouvaient sortir l'art national de l'ornière. Ce fut l'œuvre de la Société Nationale de Musique et de l'enseignement délivré par César Franck.

Au début des années 1930, les liens intellectuels entre Vincent d'Indy et l'antisémitisme de la droite extrême sont donc faciles à établir à partir des propres écrits du musicien.

Les historiens de la Schola Cantorum soulignent l'implication, dans l'entre-deux-guerres, des membres de la Schola Cantorum dans les batailles menées par l'extrême-droite contre l'influence des « demi-français » et des « métèques » dans les arts et la musique française<sup>28</sup>. On relève qu'à l'époque l'institution fondée par d'Indy est surnommée la « Schola d'Action française ». Nombres d'élèves de d'Indy étaient en effet membre de la ligue de l'extrême droite monarchiste. Et les divergences entre d'Indy et l'Action française relevaient de querelles internes à un même camp, dans le contexte de la guerre avec l'Allemagne. Au nom de la lutte contre l'ennemi, l'Action française soutient en 1915 l'exclusion des œuvres des compositeurs allemands du répertoire des théâtres français, Wagner étant dénoncé comme le symbole d'un art germanique totalement étranger à la culture française fondée sur le classicisme. A l'opposé, d'Indy, qui se situe sur la même ligne que Barrès, défend Wagner qui a montré la voie d'un renouveau esthétique qui permet la renaissance de l'art musical français. D'Indy refuse donc énergiquement les mesures d'exclusion contre la musique de l'Allemand. Chez d'Indy, en quelque sorte, l'idéologue prend l'ascendant sur le patriote, preuve supplémentaire qu'il faut prendre sa pensée politique au sérieux.

---

26 *Richard Wagner...*, p. 13-14.

27 *Richard Wagner...*, p. 14.

28 Jane F. FULCHER, « The Preparation for Vichy : Anti-Semitism in French Musical Culture between the Two World Wars », *The Musical Quarterly*, Vol. 79, N° 3 (Autumn 1995), pp. 458-475.

## Conclusion

On peut comprendre que les idées et les écrits xénophobes et antisémites de Vincent d'Indy soient longtemps restés dans l'ombre. L'antijudaïsme était une opinion commune dans le milieu social d'où provenait et où évoluait le compositeur. Si toute la droite catholique, tous les monarchistes, les nationalistes et les adversaires de la IIIe République n'étaient pas antisémites, cette opinion y était hélas largement commune. *La Croix*, journal catholique propriété des assomptionnistes, ne se proclamait-il pas dans les années 1890 « *journal le plus antijuif de France* » ?

Vincent d'Indy n'est pas un cas isolé. A l'époque, beaucoup d'intellectuels et d'autres musiciens sont antisémites et, sans doute, reste-t-il à faire la lumière sur tel ou tel. Certes, d'Indy n'est pas Céline, ni Florent Schmitt. Sa mort, survenue en 1931, interdit de lui attribuer quelque responsabilité directe dans l'antisémitisme d'Etat mis en œuvre en France à partir de 1940, même si ses idées et ses écrits ont été des références en matière musicale pour l'extrême droite française dans l'entre-deux-guerres.

Mais les engagements publics de Vincent d'Indy, ses écrits et même sa musique, portent la marque d'une pensée raciste et antisémite. L'homme et son œuvre forment un ensemble intellectuel cohérent qui varia très peu depuis les années 1890 jusqu'au début des années 1930. La dénonciation de l'influence néfaste des « étrangers » et plus particulièrement des « juifs » participe d'une réflexion sur l'art et son histoire dont la profondeur est rare chez ses confrères et contemporains. Avec la *Schola Cantorum*, d'Indy eut le souci de mettre ses talents de pédagogue au service de cette cause. Dans le domaine de la création, la *Légende de Saint-Christophe* tente de traduire toutes ces idées sur la scène.

Bref, Vincent d'Indy fut un intellectuel et un artiste conséquent, conscient de la portée de ses gestes et de ses œuvres. Son rôle historique établi, rien ne justifie plus que sa mémoire soit perpétuée par un établissement scolaire. La République confie à son école la mission d'enseigner les valeurs d'égalité et de fraternité. Toute pédagogie, se doit d'y être, au fond, et dès le nom gravé à son fronton, un acte d'émancipation.

C'est pourquoi le Conseil de Paris a jugé sage que l'établissement engage une réflexion pour changer le nom du collège. Loin de la nier, il s'agit d'une démarche sereine permettant de se réapproprier collectivement notre histoire commune, de mieux la comprendre, pour se tourner vers l'avenir. Il va de soi que l'œuvre musicale de Vincent d'Indy doit continuer à être jouée et étudiée en toute liberté par tous ceux qui le souhaitent. Là n'est pas le débat.

Une nouvelle fois, l'objectif principal de cette démarche est de s'adresser, avec les mots qui conviennent, aux jeunes élèves de l'établissement, à un moment important de leur formation. C'est essentiellement à eux qu'il faut penser. Est-il possible de les éduquer quotidiennement à la citoyenneté, et donc à la lutte résolue contre le racisme et l'antisémitisme, si l'on tait, ou pire que l'on minimise, des déclarations et des ouvrages publiés par celui même qui donne le nom de l'établissement ? J'y vois une contradiction que finalement rien ne justifie si ce n'est le poids des habitudes.

J'espère qu'à la lumière de ces premiers éléments et de ces précisions chacun pourra désormais, en conscience, se forger une opinion éclairée.

Groupe Communiste  
et élus du Parti de Gauche

Conseil de Paris  
Séance des 10 et 11 mai 2010

Vœu présenté par Alexis Corbière, Ian Brossat,  
Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche

**Relatif au nom du Collège Vincent d'Indy dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.**

Depuis 1988, Porte de Saint-Mandé, au 18 avenue Vincent d'Indy, le 12<sup>e</sup> arrondissement accueille un Collège aux formes originales dessiné par l'architecte Claude Parent.

Depuis l'ouverture de cet établissement, les équipes pédagogiques y accomplissent un travail remarquable et dynamique qui ne saurait être critiqué, et auquel l'ensemble des élus municipaux apporte leur soutien.

Cet établissement se nomme *Collège Vincent d'Indy*, tout simplement en raison du nom de l'avenue où il se trouve. Cette dernière, ouverte en 1920 sur les fondations des anciennes enceintes de Thiers, porte ce nom depuis 1932.

Vincent d'Indy, né en 1851 et mort en 1931, fut un compositeur et un enseignant d'une grande activité qui eu une certaine notoriété de son vivant. Un an après sa mort, la Ville de Paris jugea opportun de lui attribuer le nom d'une nouvelle avenue. Toutefois, son œuvre musicale, et même sa vie, nous sont aujourd'hui peu connues.

Et pourtant, Vincent d'Indy fut aussi un acteur publiquement engagé de la vie politique de son temps. Violamment antidreyfusard, membre de la Ligue de la Patrie Française et proche de l'Action Française, il manifesta vigoureusement, dans le cadre de sa discipline, ses convictions antisémites.

Ainsi, dans un de ses ouvrages d'histoire musicale, il écrit : « *...le juif ne peut que répéter et imiter, il ne peut pas créer... Nous sommes donc forcés de regarder la période du judaïsme dans l'art musical, comme celle de la plus complète impuissance dans l'ordre de production* ». Dans un autre ouvrage, à propos de Félix Mendelssohn, il affirme : « *...de telles qualités et de tels défauts sont extrêmement répandus chez les israélites : toujours habiles à s'approprier le savoir des autres, ils ne sont presque jamais véritablement artistes par nature.* »

En 1920, utilisant son « art » pour exalter son antisémitisme, il présente même, au Palais Garnier, son opéra lyrique *La légende de Saint-Christophe*, qu'il présente comme « *un drame antijuif* » dans le but de combattre « *la nauséabonde influence judéo-dreyfusarde* ». Dans le livret, des personnages aux actions très négatives, sont par exemple décrits comme ayant des « *cheveux crépus et nez busqué* ».

D'autres exemples significatifs, portant la marque de cette obsession raciste antisémite, sont encore nombreux tout au long de « l'œuvre » de Vincent d'Indy.

.../...

Les élus parisiens savent qu'ils n'ont pas compétence à juger la qualité d'une œuvre artistique. Ici, ce n'est pas le sujet. Ils savent aussi que l'histoire de notre ville, mêlée à celle de notre pays, est une histoire complexe qui ne doit subir aucune simplification ou analyse anachronique.

Mais, le choix du nom que l'on attribue à une avenue et tout particulièrement à un établissement scolaire public, lieu de transmission de connaissances et de valeurs universelles, ne peut être fait sans réflexion. C'est un sujet grave et sérieux car il marque plusieurs générations de jeunes élèves. Ce nom doit être celui d'une femme ou d'un homme dont l'existence est porteuse de sens et constitue un exemple. Il doit transmettre des valeurs symboliques conformes à celles de la République qui n'est pas un régime neutre. Notre République est forte quand elle défend ses idées. Les nombreux écrits et même certaines œuvres de Vincent d'Indy nous apparaissent, d'évidence, tourner radicalement le dos à ces principes fondateurs. Les choses ne peuvent donc rester en l'état.

C'est pourquoi, sur proposition d'Alexis Corbière, Ian Brossat, du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que le Maire de Paris autorise qu'une réflexion s'engage pour attribuer à cet établissement scolaire un nouveau nom conforme aux valeurs émancipatrices de la République et de Paris.**
- **Que pour cela, une commission réunissant des représentants du rectorat de Paris, les différents acteurs de l'établissement scolaire concerné, les représentants du Conseil de Quartier, les représentants d'établissements susceptibles d'être intéressés (Conservatoire municipal du 12<sup>e</sup>, CISP, etc.) et les élus municipaux, se mette en place pour travailler en ce sens. Cette réflexion se ferait en concertation permanente avec le Principal du Collège et avec son accord, dans le but d'éclairer les élus du Conseil d'établissement, seule instance habilitée pour changer le nom du Collège.**